

**TERMES DE REFERENCE
POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION PAYANTE PAR L'ERSUMA**

Casablanca, Maroc

Du 24 au 27 octobre 2017

Thème : « **PRATIQUE DE L'ARBITRAGE ET DE LA MEDIATION DANS L'ESPACE
OHADA : APPROCHES ET METHODES POUR UNE EFFICACITE DU REGLEMENT DES
DIFFERENDS** »

28 août 2017

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Modes alternatifs de règlement des différends s'inscrivent dans un mouvement de recherche d'autres méthodes de gestion du contentieux préservant le partenariat. En effet, l'attente légitime des parties ne réside pas nécessairement dans une décision prononcée par les juridictions étatiques à l'issue d'une procédure dont les modalités et la finalité peuvent être en défaveur des relations contractuelles qui doivent demeurer pérennes. Au contraire, les parties cherchent à conserver et à renforcer leur partenariat par l'évitement de l'intervention des juridictions étatiques dans le règlement de leurs différends. Elles optent de plus en plus pour une solution amiable auxdits différends qui, au-delà de la confidentialité qu'elle offre, assure une célérité du traitement des litiges. La solution amiable est le résultat de l'utilisation des modes alternatifs de règlement des différends qui sont des instruments permettant de régler tout différend d'ordre contractuel en privé, avec l'appui, le cas échéant, de la justice étatique. Parmi ces modes on peut citer notamment l'arbitrage, la conciliation et la médiation.

L'arbitrage est prôné par le Traité de l'OHADA comme mode privilégié de règlement mais la médiation se démarque de ses pairs par sa simplicité et son caractère pluridimensionnel. En effet, la médiation est une pratique familière à bien des égards dans l'espace de l'OHADA. La pratique de la médiation se développe de plus en plus dans des domaines divers et constitue notamment une procédure de prévention de difficultés des entreprises.

Même si elle n'est pas encore formalisée à travers un Acte uniforme, certains Etats comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso disposent déjà de lois sur la médiation. L'OHADA elle-même travaille à l'avènement prochain d'un Acte uniforme sur la médiation dans les dix-sept Etats-parties.

L'engouement pour la matière est donc patent sans pour autant que les acteurs de la médiation ne disposent de compétences techniques pour une prise en charge appropriée de la procédure de médiation. Il est donc utile, dans le cadre d'une formation à l'ERSUMA, de favoriser le transfert de compétences au profit des différents acteurs de la médiation pour un développement de ce mode amiable de règlement des différends.

II- L'ERSUMA

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), rattachée au Secrétariat Permanent, est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 Décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États parties de l'OHADA par la sensibilisation, la formation continue, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit

communautaire. Les formations organisées par l'ERSUMA ont essentiellement pour cible les magistrats, avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice, experts judiciaires, experts-comptables, fonctionnaires, opérateurs économiques.

L'ERSUMA a quatre missions principales :

- améliorer le système juridique et judiciaire des Etats-parties;
- assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des Etats-parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- agir comme un centre de recherche et de documentation en droit OHADA et en tout autre droit communautaire ;
- être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application de la loi.

III- METHODOLOGIE DE LA FORMATION

La présente session de formation se déroulera autour d'un programme pédagogique adapté au public cible et aux objectifs de la formation. Elle prend essentiellement la forme d'ateliers pratiques en groupes. En raison de ses objectifs et de son objet essentiellement pratiques, elle s'effectue par le biais d'une présentation générale en plénière constituée de brefs exposés théoriques suivis d'échanges dans un cadre participatif et inclusif. Le transfert de compétence est obtenu à travers la résolution d'études de cas, les mises en situation et simulations, les exercices de rédaction d'actes ou de résolution de problèmes, le recensement de nouveaux axes d'intervention, et la conception d'outils de travail appropriés par les auditeurs eux-mêmes.

A l'issue de la formation, trois séries de fiches d'évaluation sont remplies afin d'apprécier l'organisation globale de la session de formation :

- Fiche d'évaluation de la formation par les participants ;
- Fiche d'évaluation des participants et de la formation par les formateurs ;
- Fiche d'évaluation de la formation, des formateurs et des participants par le Directeur des Etudes.

IV- OBJECTIFS DE LA FORMATION

A- Objectif général

En prélude à l'avènement prochain d'un Acte uniforme sur la médiation et face à la pratique constante de la médiation, la présente formation vise à renforcer les capacités des acteurs actuels et potentiels de ce mode amiable de règlement des différends.

B- Objectifs spécifiques

- Distinguer les différentes techniques de règlement des différends ;

- Informer des enjeux de la distinction entre les différents modes alternatifs de règlement des différends ;
- Informer sur les différentes règles en vigueur en matière d'arbitrage ;
- Identifier les différentes matières susceptibles d'être soumises à l'arbitrage ;
- Connaître la procédure propre à chaque type d'arbitrage ;
- Identifier les différentes étapes de l'arbitrage ;
- Définir les pouvoirs, droits et missions de l'arbitre, des parties et de leurs conseils ;
- Connaître le mode de fonctionnement des institutions habilitées à connaître de l'arbitrage avec un focus sur la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA);
- Identifier et traiter les difficultés diverses relatives à la procédure d'arbitrage ;
- Informer sur les différentes règles en vigueur en matière de médiation ;
- Identifier les différentes matières susceptibles d'être soumises à la médiation;
- Identifier les différentes modalités de médiation existantes ;
- Connaître la procédure propre à chaque type de médiation ;
- Identifier les différentes étapes de chaque procédure de médiation ;
- Définir les pouvoirs, droits et missions du médiateur, des parties et de leurs conseils ;
- Connaître le mode de fonctionnement des institutions habilitées à connaître de la médiation;
- Identifier et traiter les difficultés diverses relatives à la procédure de médiation.

V- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la formation, les participants doivent être capables de :

- Distinguer les différentes techniques de règlement des différends ;
- Informer des enjeux de la distinction entre les différents modes alternatifs de règlement des différends ;
- Informer sur les différentes règles en vigueur en matière d'arbitrage ;
- Identifier les différentes matières susceptibles d'être soumises à l'arbitrage ;
- Connaître la procédure propre à chaque type d'arbitrage ;
- Identifier les différentes étapes de l'arbitrage ;
- Définir les pouvoirs, droits et missions de l'arbitre, des parties et de leurs conseils ;
- Connaître le mode de fonctionnement des institutions habilitées à connaître de l'arbitrage avec un focus sur la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA);
- Identifier et traiter les difficultés diverses relatives à la procédure d'arbitrage ;
- Informer sur les différentes règles en vigueur en matière de médiation ;
- Identifier les différentes matières susceptibles d'être soumises à la médiation ;

- Identifier les différentes modalités de médiation existantes ;
- Connaître la procédure propre à chaque type de médiation ;
- Identifier les différentes étapes de chaque procédure de médiation ;
- Définir les pouvoirs, droits et missions du médiateur, des parties et de leurs conseils ;
- Connaître le mode de fonctionnement des institutions habilitées à connaître de la médiation ;
- Identifier et traiter les difficultés diverses relatives à la procédure de médiation.

Public cible :

La présente session de formation est ouverte aux magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.

Nombre de participants : Formation payante

Durée de la formation : 04 jours, du 24 au 27 octobre 2017

Lieu : Casablanca, Royaume du Maroc.

Nombre de formateurs : 02

Nombre de modérateur : 01